



**POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

Document officiel diffusé par le
Secrétariat général

POLITIQUE RELATIVE À LA SANTÉ MENTALE DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

ADOPTION (INSTANCE/AUTORITÉ)	DATE	RÉSOLUTION
Conseil d'administration	2023-12-13	CAD-1147-5856

AMENDEMENT(S) ET ABROGATION(S)		

CLASSIFICATION	Affaires académiques et vie étudiante
COTE	P-ACAD-7
ENTRÉE EN VIGUEUR	2023-12-13
RESPONSABLE DE L'APPLICATION	Personne directrice du Service aux étudiants de Polytechnique

HISTORIQUE

TABLE DES MATIÈRES

1	Énoncé de principe	3
2	Champ d'application	3
3	Cadre de référence	3
4	Définitions	4
5	Principes directeurs	4
6	Engagements Institutionnels	5
6.1	Sensibilisation.....	5
6.2	Prévention	5
6.3	Intervention.....	6
6.4	Formation	6
7	Plans d'action et évaluation des retombées	6
8	Structure fonctionnelle	7
8.1	Responsable de l'application.....	7
8.2	Comité sur la santé mentale de la communauté étudiante.....	7
8.2.1	Mandat	7
8.2.2	Composition	7
8.3	Comité à la vie étudiante.....	8
8.4	Comité de direction	8
8.5	Associations étudiantes.....	8
8.6	Départements et services.....	8
8.7	Membres de la communauté de Polytechnique	8
8.8	Campus Université de Montréal.....	9
9	Dispositions finales	9
9.1	Langage inclusif	9
9.2	Entrée en vigueur	9
9.3	Modifications mineures.....	9

1 ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Polytechnique Montréal reconnaît que la santé mentale est un élément essentiel à l'épanouissement collectif et personnel ainsi qu'à la persévérance et la réussite scolaire. Les personnes étudiantes doivent pouvoir évoluer dans un environnement d'enseignement sécuritaire et bienveillant leur permettant de cultiver une santé mentale optimale.

La présente *Politique relative à la santé mentale de la communauté étudiante* affirme la volonté de Polytechnique Montréal de contribuer à la création d'un milieu favorisant le bien-être et la santé mentale des personnes étudiantes, par l'entremise d'un cadre structurant. Sa mise en œuvre repose sur la collaboration et l'engagement de l'ensemble des membres de la communauté dans une démarche de responsabilisation à la fois institutionnelle, personnelle et collective.

Polytechnique considère la santé mentale selon une approche écosystémique, c'est-à-dire qui permet d'examiner la relation entre l'environnement global et la santé humaine en tenant compte de l'individu, du milieu de vie, des systèmes (d'éducation, de santé, etc.) et du contexte global. De ce fait, l'ensemble des membres de la communauté se partagent la responsabilité de participer à la création et au maintien d'un milieu propice au bien-être et à la santé mentale. En intégrant la santé mentale et le bien-être dans le milieu d'apprentissage qu'est Polytechnique Montréal - à travers les activités pédagogiques, les pratiques administratives et les documents officiels existants et à venir – les membres de la communauté favorisent le développement d'une saine communauté, proactive et novatrice.

2 CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique s'applique à l'ensemble des membres de la communauté de Polytechnique Montréal.

3 CADRE DE RÉFÉRENCE

- [Charte des droits et libertés de la personne](#), RLRQ, c. C-12.
- Commission de la santé mentale du Canada, [Norme nationale du Canada sur la santé mentale et bien-être pour les étudiants du postsecondaire, CSA Z2003:20](#)
- Gouvernement du Québec, ministère de l'Enseignement supérieur (2021). [Plan d'action sur la santé mentale en enseignement supérieur : 2021-2026](#) (PASME).
- Gouvernement du Québec, ministère de l'Enseignement supérieur (2022), [Cadre de référence sur la santé mentale étudiante](#), 2022.
- Union étudiante du Québec (2019), [Enquête "Sous ta façade" - Enquête panquébécoise sur la santé psychologique étudiante automne 2018](#)
- Documents officiels de Polytechnique
 - [Politique cadre sur l'accueil et le soutien des étudiants en situation de handicap](#)
 - [Politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#)
 - [Politique pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel](#)
 - [Règlement pour un milieu de vie respectant l'intégrité des personnes et des biens](#)
 - [Statuts du Comité à la vie étudiante](#)

4 DÉFINITIONS

Dans la présente Politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« **Campus UdeM** » : HEC Montréal, Polytechnique Montréal et Université de Montréal.

« **Personne étudiante** » : toute personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins une activité pédagogique créditée offerte par Polytechnique, incluant les stages crédités.

« **Membre de la communauté** » : les personnes étudiant à Polytechnique, y travaillant ou participant à ses activités d'enseignement ou de recherche, ainsi que les membres de son conseil d'administration.

« **Personne ayant des besoins particuliers** : Personne étudiante appelée à composer avec des défis supplémentaires — pouvant notamment découler d'une situation de handicap, de parentalité, de proche aidance, de première génération aux études, de l'appartenance à une communauté autochtone, à une minorité ethnique, à la diversité sexuelle et de genre ou personnes provenant de l'international ou de milieux socioéconomiques défavorisés — qui ont un impact direct sur la réussite scolaire.

« **Santé mentale** » : État de santé global caractérisant l'équilibre mental et le bien-être. Une santé mentale optimale permet à chacune et à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'entretenir des relations significatives et satisfaisantes, d'accomplir un travail fructueux et de contribuer à la vie de sa communauté.

La santé mentale est distincte du trouble mental. Une santé mentale optimale ne se résume donc pas à l'absence de trouble mental et une personne présentant un trouble mental peut avoir une santé mentale optimale.

5 PRINCIPES DIRECTEURS

Afin de mieux intégrer la santé mentale dans son écosystème et ses sphères d'intervention, Polytechnique souscrit aux principes directeurs suivants ¹ :

- 1) **Axé sur les personnes étudiantes** : La santé mentale et l'épanouissement des personnes étudiantes sont placés au centre des processus décisionnels les impactant. Les opinions et expériences découlant du métier d'étudiant, et particulièrement celles des personnes ayant des besoins particuliers, constituent une expertise essentielle à valoriser et respecter.
- 2) **Adapté pour l'équité, la diversité et l'inclusion** : Les pratiques et services doivent être adaptés à la réalité et aux besoins des personnes étudiantes, incluant celles ayant des besoins particuliers dans le cadre d'une démarche pour offrir un milieu inclusif, accessible, équitable émancipateur et adaptatif qui contribue à la sécurité culturelle.
- 3) **Basé sur les connaissances** : Les actions à déployer doivent être basées sur la littérature scientifique à jour, l'expérience des personnes étudiantes et l'expertise interne. Cela inclut les données probantes, les connaissances pratiques et les situations vécues en contexte scolaire. L'engagement et les actions de Polytechnique seront amenés à tenir compte de

¹ Les principes directeurs sont inspirés de ceux de la *Norme nationale du Canada sur la santé mentale et bien-être pour les étudiants du postsecondaire* – version 2020) : pp. 17-18, en ligne <https://commissionsantementale.ca/ce-que-nous-faisons/enfants-et-jeunes/la-norme-pour-les-etudiants-du-postsecondaire/> [2023].

l'évolution constante du milieu, des tendances et des problèmes émergents et être revus périodiquement en se basant sur des indicateurs mesurables et évaluables.

- 4) **Selon une approche de santé globale** : La santé mentale s'inscrit comme composante essentielle de la santé globale. La promotion de la santé globale est une responsabilité sociale partagée, qui dépasse celle du seul secteur de la santé. Polytechnique joue son rôle en offrant aux personnes étudiantes des ressources favorisant leur bien-être physique, mental et social leur permettant de maintenir et d'améliorer leur santé globale.
- 5) **Orienté vers la prévention et la réduction des méfaits** : Les actions institutionnelles ainsi que les activités universitaires devraient être axées sur la prévention et la réduction des méfaits, une approche favorisant la réduction des conséquences négatives d'un comportement plutôt que dans l'élimination du comportement lui-même, de même que sur l'absence de jugement moral.
- 6) **Pour une communauté et une culture du bien-être dynamiques** : La communauté universitaire est un milieu d'apprentissage transformationnel qui doit encourager et inspirer les membres de la communauté étudiante à être et devenir des citoyens épanouis et engagés, en contexte scolaire, personnel et professionnel. Cela se traduit par une façon d'agir dynamique, proactive et intentionnelle afin de créer une communauté universitaire unie et résiliente qui favorise des valeurs de soutien, de compassion, de collaboration et d'action communautaire.
- 7) **Dans une perspective d'amélioration continue** : Polytechnique s'engage à travailler dans une optique d'amélioration continue afin que l'ensemble des stratégies déployées, processus en place et actions engagées soient en accord avec les présents principes directeurs.

6 ENGAGEMENTS INSTITUTIONNELS

Polytechnique s'engage à sensibiliser, prévenir, intervenir et former afin de favoriser une santé mentale optimale au sein de sa communauté étudiante. Polytechnique peut collaborer avec les autres institutions du Campus UdeM pour déployer des actions visant l'ensemble de la communauté étudiante du Campus UdeM.

6.1 Sensibilisation

Polytechnique met de l'avant des campagnes, des programmes et des activités de sensibilisation visant à :

- Faire connaître les ressources existantes en matière de santé mentale et de promotion des saines habitudes de vie ;
- Rendre facilement accessible l'information relative aux ressources et services offerts aux personnes étudiantes, qu'elles aient ou non des besoins particuliers ;
- Conscientiser les membres de la communauté à l'existence des biais et à la nécessité de les reconnaître afin d'adapter les actions en conséquence.

6.2 Prévention

Polytechnique met de l'avant des programmes et des activités de prévention visant, d'une part, à favoriser le développement de liens sociaux entre les membres de la communauté et encourager une culture d'écoute et de bienveillance, et d'autre part, le développement

des savoirs en matière de santé mentale. Ces programmes et activités peuvent émaner de Polytechnique, mais également résulter d'initiatives des membres de la communauté.

Sur le plan individuel, les programmes et activités visent à développer, chez les personnes étudiantes, la connaissance de soi et l'autorégulation, des compétences spécifiques à leur situation particulière et soutenir la persévérance et la réussite scolaire.

Sur le plan collectif, les programmes et activités visent à développer, à travers l'ensemble de la communauté de Polytechnique, une sensibilité aux enjeux de santé mentale, à ses facteurs de risques et ses manifestations, et plus généralement une capacité à reconnaître et à inclure de manière équitable les personnes ayant des besoins particuliers.

6.3 Intervention

Polytechnique travaille à développer un milieu d'étude, de travail et de vie sain, sécuritaire et bienveillant en mettant de l'avant des pratiques inclusives ainsi qu'en mettant en place des systèmes et processus permettant :

- Une offre de services diversifiés et facilement accessibles en matière de santé mentale ;
- Le dépistage des personnes pouvant présenter des facteurs de risque et le référencement vers les services appropriés en temps opportun;
- L'identification des besoins particuliers et l'adoption des meilleures pratiques inclusives concordantes, dès l'accueil au sein de Polytechnique ;
- La généralisation de ces pratiques inclusives à l'ensemble de la population étudiante;
- D'intervenir adéquatement en cas de crise.

6.4 Formation

Des formations sur la santé mentale portant sur la sensibilisation, la prévention ou l'intervention sont offertes aux membres du personnel, incluant les gestionnaires et le personnel enseignant, et à la communauté étudiante.

7 PLANS D'ACTION ET ÉVALUATION DES RETOMBÉES

Polytechnique s'engage à mettre en œuvre cette Politique par des plans d'action et à déployer les ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs en :

- Faisant connaître la présente Politique et tout plan d'action s'y rattachant ;
- Assurant une évaluation des retombées du plan d'action et en communiquant les résultats de manière transparente.

L'évaluation des retombées vise à évaluer les impacts des mesures mises en place, analyser les obstacles rencontrés, les nouveaux besoins et exigences, et formuler des recommandations en considérant notamment :

- Le respect des principes directeurs ;
- La participation des personnes étudiantes aux décisions institutionnelles qui impactent la santé mentale étudiante ;
- L'inclusion de la communauté étudiante dans les activités de l'université de manière à refléter la composition et la diversité de cette communauté ;

- La prise en compte des représentations, rapports, études et demandes des associations et fédérations étudiantes et d'autres données qui concernent la santé mentale en enseignement supérieur ;
- La collaboration entre les partenaires internes et avec les partenaires externes (réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires, Campus UdeM, etc.).

8 STRUCTURE FONCTIONNELLE

8.1 Responsable de l'application

La personne directrice du Service aux étudiants de Polytechnique est responsable de l'application de la présente Politique. À ce titre, elle :

- Conseille la direction de Polytechnique dans la mise en œuvre de la présente Politique et l'allocation des ressources requises ;
- Coordonne les travaux du Comité sur la santé mentale de la communauté étudiante ainsi que le déploiement du plan d'action et des stratégies, programmes et actions en découlant ;
- Informe la communauté et promeut la présente Politique, le plan d'action et les stratégies, programmes et actions déployés.

8.2 Comité sur la santé mentale de la communauté étudiante

8.2.1 Mandat

Le Comité sur la santé mentale de la communauté étudiante a pour mandat de :

- **Élaborer un plan d'action et suivre son déploiement :**
 - Concevoir un plan d'action évolutif destiné à favoriser la santé mentale étudiante proposant des activités et programmes de sensibilisation, prévention et intervention ainsi que des formations pertinentes ;
 - Présenter le plan d'action proposé au Comité à la vie étudiante (CVE) ;
 - Suivre et évaluer le déploiement et la mise en œuvre du plan ;
- **Mesurer les impacts du plan d'action, des campagnes, programmes et des activités déployés :**
 - Recenser sur une base annuelle, les actions effectuées par et pour la communauté ;
 - Proposer des indicateurs et des outils pour évaluer les retombées ;
- **Formuler des recommandations au CVE et aux autres instances de Polytechnique lorsqu'approprié concernant :**
 - Le respect des principes directeurs (article 5) et les engagements institutionnels énoncés à la présente Politique (article 6) ;
 - L'amélioration de l'offre de service offerte à la population étudiante.

8.2.2 Composition

Le Comité relève du CVE et est composé comme suit :

- La personne cheffe du secteur Soutien à la réussite du SEP ou une personne qu'elle désigne ;

- Une personne conseillère aux étudiants du SEP ou une personne qu'elle désigne ;
- Une personne conseillère au BIPCV ;
- Une personne professeure ou maître d'enseignement désignée par la Direction des affaires académiques et de l'expérience étudiante;
- Deux personnes étudiantes désignées par l'AEP et l'AECSP respectivement ;

Le Comité peut former des sous-comités ainsi qu'inviter toute personne à ses travaux, par exemple des personnes du Registrariat, du Service de la Sûreté institutionnelle, du Service stage et emploi et du Bureau d'appui et d'innovation pédagogique.

8.3 Comité à la vie étudiante

Le Comité à la vie étudiante reçoit les plans d'actions proposés par le Comité sur la santé mentale de la communauté étudiante, les révisé en fonction des priorités et des ressources disponibles, et en recommande l'adoption au Comité de direction.

8.4 Comité de direction

Le Comité de direction est responsable de l'approbation des plans d'actions recommandés par le CVE, l'arrimage avec les orientations stratégiques et l'allocation des ressources nécessaires à leur déploiement.

8.5 Associations étudiantes

Les associations étudiantes sont des partenaires essentiels au succès de la présente Politique, notamment :

- En participant à la diffusion de la Politique et d'information générale en matière de santé mentale auprès de leurs membres ;
- Par leurs représentations des intérêts et besoins de leurs membres en matière de santé mentale, notamment dans le cadre des processus décisionnels les impactant;
- Guider toute personne vers les ressources disponibles en cas de besoin.

8.6 Départements et services

Les départements et services de Polytechnique sont appelés à contribuer à la mise en œuvre des mandats pouvant leur être attribués dans le cadre des plans d'action.

8.7 Membres de la communauté de Polytechnique

Les actions et comportements attendus des membres de la communauté de Polytechnique sont de :

- Prendre connaissance des communications de Polytechnique concernant la présente Politique et les plans d'action ;
- Être des modèles positifs en adoptant un comportement respectueux ;
- Participer aux activités de sensibilisation, prévention et formation selon leurs intérêts et besoins ;
- Dans la mesure de leurs connaissances et capacités :
 - o Agir comme [témoin actif](#) (adopter un comportement proactif face à une personne dans le besoin)
 - o Guider toute personne vers les ressources disponibles en cas de besoin ;
- S'informer et aller chercher les services dont elles ou ils ont besoin, le cas échéant.

8.8 Campus Université de Montréal

Polytechnique pourra collaborer avec les institutions du Campus UdeM à mettre en place des initiatives communes contribuant à la création d'un milieu favorisant le bien-être et la santé mentale des personnes étudiantes du Campus UdeM.

9 DISPOSITIONS FINALES

9.1 Langage inclusif

La présente Politique est rédigée en langage inclusif de manière à désigner les personnes de tout genre et de toute identité de genre.

9.2 Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur à la date de son adoption par le Conseil d'administration.

9.3 Modifications mineures

La présente Politique est révisée par le Comité sur la santé mentale de la communauté étudiante en fonction de l'évolution des pratiques et des besoins.

Des modifications mineures peuvent être effectuées par le Secrétariat général, sur recommandation du Comité. Le Comité de direction en est informé, le cas échéant.